

Service du développement artistique
et culturel
Direction de la culture, de la jeunesse et
des sports (DCJS)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT A L'ECRITURE

BULLETIN D'INSCRIPTION

SESSION 2021

A remplir en majuscules

IDENTITE DE L'AUTEUR

Madame Monsieur

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Localité de naissance : _____ Pays de naissance : _____

COORDONNEES DE L'AUTEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____ @ _____

TITRE DE L'OUVRAGE

CATEGORIE

Album jeunesse Recueil de nouvelles Roman Pièce de théâtre Slam et Poésie

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Une lettre d'intention de l'auteur précisant ses motivations à se faire accompagner,
- Un contrat d'accompagnement dûment signé entre le candidat et l'accompagnateur(trice),
Un synopsis de l'histoire,
- Un chapitre (ou plus) rédigé,
- Un échéancier du projet,
- Un budget global du coût de l'accompagnement ainsi que les devis afférents,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Un justificatif attestant de six mois de résidence et d'activités en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le 30 juin 2021 à 16 h au plus tard,
à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle,

6, route des Artifices - 98800 Nouméa

Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : _____, le : __ / __ / _____

Signature :

MODELE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre

Nom de l'accompagnateur(trice) _____

Adresse N° _____ Rue _____ Ville _____

B.P. _____ Code postal _____

N° de téléphone _____

Ridet _____

Représenté par :

Nom _____

Prénom _____

Et

Nom _____

Prénom _____

Nom d'auteur _____

Adresse N° _____ Rue _____ Ville _____

B.P. _____ Code postal _____

N° de téléphone _____

Ridet _____

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle

Tél. **20 48 00** - Fax **20 30 02**

dcjs.contact@province-sud.nc

PREAMBULE

Dans le cadre d'une aide à l'accompagnement à l'écriture attribuée par la province Sud pour :

(Intitulé du projet d'écriture) _____

(Nom de l'institution ou de l'accompagnateur(trice)) _____

propose d'accompagner le travail d'écriture de l'auteur : Nom _____ Prénom _____

Article 1 : L'auteur s'engage à travailler en étroite collaboration avec son accompagnatrice ou accompagnateur (Nom de l'institution ou du professionnel) _____ et à lui verser le montant alloué aux prestations liées à l'accompagnement de son travail d'écriture.

Article 2 : (Nom de l'accompagnateur (trice)) _____

s'engage à fournir le devis relatif à sa prestation et à assurer et prodiguer à l'auteur lauréat :

- Les conseils et l'accompagnement nécessaires relatifs au travail d'écriture,
- La relecture et les corrections éventuelles de l'ouvrage,
- La fourniture des éléments financiers de l'opération à l'auteur lauréat,

ainsi qu'à fournir un bilan moral à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud.

Article 3 : En cas de non respect de ce contrat, (Nom de l'accompagnateur (trice)) _____

_____ doit en informer la province Sud, qui se réserve le droit de réclamer tout ou une partie de l'aide allouée au lauréat.

Fait à Nouméa, le :

Nom de l'auteur suivi de la mention « Lu et approuvé »

Accompagnateur (trice)

Nom _____

Nom _____

Prénom _____

Prénom _____

Signature

Signature

NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à l'accompagnement à l'écriture est mise en place pour permettre aux auteurs de la province Sud de bénéficier d'un accompagnement à l'écriture.

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 300.000 F CFP.**

Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du montant global du contrat d'engagement entre un professionnel ou une institution culturelle et l'auteur pour un accompagnement à l'écriture.

A QUI S'ADRESSE L'AIDE ?

Cette aide s'adresse aux auteurs ayant rédigé un manuscrit (au minimum un chapitre) et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement dans une démarche d'échange autour de leurs recherches ou autour de leur écrit.

Cette aide a été conçue pour que l'auteur dispose des meilleurs conseils.

QUELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Sont éligibles à cette aide, les candidats résidant en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité au lauréat sous réserve que l'auteur présente l'ensemble des documents requis dans le dossier d'inscription.

Le candidat disposera du montant validé correspondant à 70 % du montant global de l'accompagnement. Cette aide permettra de :

- **Rémunérer directement les intervenants (formateurs, chercheurs, ...),**
- **Financer des stages et ateliers.**

REGLEMENTATION :

Si le projet ne peut se réaliser dans un délai d'un an, le bénéficiaire doit impérativement informer par courrier la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud de ses difficultés, au moins un mois avant le terme et ce, afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Ce courrier doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- Un calendrier de réalisation réajusté,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

En cas d'édition ultérieure de l'œuvre ayant bénéficié d'une aide à l'accompagnement à l'écriture, l'auteur est tenu de faire figurer le logotype de la province sud en 4ème de couverture accompagné de la mention "Ouvrage réalisé grâce au soutien de la province Sud".

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

Le candidat qui souhaite obtenir cette aide peut soit se rapprocher :

- De la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie pour lui présenter son projet, Et se faire accompagner dans le montage de son projet.
- Une fois le dossier rempli et complet et la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie consultée, le candidat devra déposer son dossier à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle, 6 rue des Artifices – 98800 Nouméa avant le 30 juin 2021.
- D'un ou de plusieurs intervenants qu'il aura lui-même choisi. Il devra remplir avec l'ensemble de ces intervenants un contrat d'engagement chiffré présentant la nature de l'accompagnement avant le 30 juin 2021 également.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE :

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices - 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Une lettre d'intention de l'auteur précisant ses motivations à se faire accompagner,
- Un contrat d'accompagnement dûment signé entre le candidat et la maison du livre de la Nouvelle-Calédonie ou entre le candidat et le ou les intervenant(s),
- Un synopsis de l'histoire,
- Un chapitre rédigé,
- Un échéancier du projet,
- Un budget global du coût de l'accompagnement ainsi que les devis afférents,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.
- Une fiche de suivi remplie par la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie.

Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc